

## DECLARATION de CONFORMITE CE

**Le fabricant:**

Sentera Europa NV  
Duitslandstraat 9  
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51  
[info@sentera.eu](mailto:info@sentera.eu)

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

**RDPU – Automate programmable universel**

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

**Directive basse tension (LVD) 2014/35/EU**

EN 60335-1:2012 Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1 : Exigences générales

Amendement A11:2014 et AC : 2014 à EN 603351:2012

EN 61558-1:2005 Sécurité des transformateurs de puissance, alimentations, réactances et produits similaires - Partie 1 : Exigences générales et tests Amendement AC : 2006 et A1:2009 à EN 61558-1:2005

**Directive sur la compatibilité électromagnétique (CEM) 2014/30/UE**

EN 61000-6-2:2005 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2 : Normes génériques - Immunité pour environnements industriels Amendement AC : 2005 à EN 61000-6-2:2005

EN 61000-6-3:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 6-3 : Normes génériques – Norme d'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère Amendement A1:2011 et AC : 2012 à EN 61000-6-3:2007

EN 60730-1:2011 Commandes automatiques à usage domestique et analogue – Partie 1 : Exigences générales

**Directive DEEE 2012/19/UE - Déchets d'équipements électriques et électroniques**

**Directive RoHS 2011/65/EU – Restriction d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques**

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 7 juillet, 2017

Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin  
Président-directeur Général